

Comité des études

Séance du 6 janvier 2025

Compte-rendu n°4

Etaient présent à l'ouverture de la séance :

**Collège A**

Mme Núria Gala  
Mme Anne Balansard  
Mme Sara Greaves  
M. Philippe Vitale

**Collège B**

M. Christian Bonnet  
Mme Valérie Debuiche  
M. Vincent Laperrière  
Mme Nadia Mesli  
Mme Odile Thuiller

**Collège IATSS**

Mme Mathilde Da Silva Alves  
M. Arnaud Gastigar  
M. Rémy Grange

**Collège usagers**

14 membres présents ou représentés

**Excusés** : M. Thémistoklis Apostolidis, M. Fabien Girandola, Mme Olga Lizzini (procuration à A. Balansard), Mmer Hye-Gyeong De Crescenzo, Mme Carine Ferradou (procuration à O. Thuiller)

**Ordre du jour**

Approbation des comptes-rendus des 4 et 18 novembre 2024

1. Informations générales

Retour sur la CFVU du 5 décembre

Campagne de modification de l'offre de formation

Groupe de travail sur les emplois du temps

Calendrier des instances

2. Campagne FIP 2025

3. DIP Master AREA (Audiovisual Research Anthropology)

Approbation des comptes-rendus du 4 novembre après modification

Approbation du compte rendu du 18 novembre après modification

## 1. Informations générales

### • Retour sur la CFVU du 5/12/2024

Ghislaine Poyet a présenté le **bilan des admissions via Parcoursup** pour l'année 2024.

La faculté ALLSH propose **58 formations** pour un total de **5 365 places** (légère augmentation par rapport à 2018 : 5 283 places).

92,83 % des formations d'AMU sont remplies au 10 octobre 2024.

Certaines filières rencontrent une forte demande :

- STAPS à Luminy, avec 470 candidats en liste d'attente
- LAS Sciences Accès Santé, avec 60 candidats en liste d'attente
- Psychologie LAS, avec 358 candidats en liste d'attente
- Psychologie en distanciel, qui comptabilise 1 491 candidats en liste d'attente
- Droit

Total des formations AMU : 212 (dont 58 ALLSH = 27 %).

Pour l'année **2025**, les capacités d'accueil prévues s'élèvent à **5 345 places**, marquant une diminution de 20 places à la demande du département des études asiatiques pour la filière japonais.

La demande des départements de lettres et d'histoire d'afficher des parcours spécifiques dès la première année de licence n'a pas été validée par le rectorat (Olivier Cassard), les parcours n'étant pas jugés suffisamment différenciés en L1. En revanche, les parcours types Archéologie et Histoire de l'Art pourront être affichés dès la L1, ces derniers présentant des différenciations claires entre les deux filières.

Tendance générale : baisse du nombre de lycéens, légère diminution généralisée des capacités.

M. Saumade (représentant monsieur Viti) interpelle le comité concernant un problème qui lui semble contrarier le principe légal de la souveraineté du jury d'examen. Il semblerait que les collègues de la faculté de médecine se permettent de réviser à la baisse les notes des étudiants LAS venant d'ALLSH. Cette indulgence contreviendrait au principe d'égalité des étudiants. M. Saumade s'en inquiète et demande qu'une vérification soit faite.

Mme Flicker rajoute que la faculté de médecine opère une modulation en fonction des LAS des étudiants.

Mme Debuiche rappelle que c'est un calcul complexe pour éviter que des étudiants soient favorisés. Il s'agit de garantir l'équité dans l'évaluation.

Mme Gala signale qu'elle demandera des précisions aux VPs Formation.

Message de M. Pellegrino du 27 janvier

« Il n'y a aucune action de la faculté SMPM pour changer les notes des étudiants telles qu'elles apparaissent sur les relevés de notes des étudiants. La souveraineté des jurys n'est pas menacée (...) Cela est à usage interne à amU pour l'interclassement et ne change pas les notes mises par les collègues dans le cadre du jury ».

Dernière information concernant la CFVU du 5/12 : les deux programmes intensifs hybrides (*Blended intensive programs - BIP*) présentés en CE le 18 novembre, en CUFR le 28 novembre, ont reçu un vote favorable à l'unanimité. Cela concerne :

- Catherine Tessier et Nicole Colin - "*Refugees, Migrants, and Exile in German and Comparative Literature*"
- Sabine Luciani - "*Roman Mobilities and their Afterlives*"

- **Campagne de modification de l'offre de formation (MOF)**

La campagne a été lancée avec un message le 13 décembre. Les critères de modification incluent :

- Ouverture d'une formation à l'apprentissage
- Mise en place d'un diplôme en partenariat international
- Création d'un parcours international CIVIS
- Amélioration de l'approche par compétences (APC) dans le cadre des BCC
- Ajustements des UEs
  - Réponses à des projets structurants
  - Modification en lien avec la réussite des étudiants

Des précisions seront données au CE du 3/02, en attendant le cadrage amU. L'examen du budget par le CUFR de janvier permettra de déterminer si nous aurons des moyens qui pourront être mobilisés à ce stade.

Mme Balansard rappelle que la création de groupes doit s'effectuer à coût constant. Toutefois, elle s'interroge sur l'opportunité de limiter les modifications d'intitulés, celles-ci ayant été annoncées comme possibles dès la première année, en raison des difficultés rencontrées lors de la conception des maquettes.

Mme Gala précise que l'ensemble des ajustements doit rester gérable par les services administratifs pour éviter la surcharge de travail (à l'échelle des formations d'ALLSH). Des modifications pourront être envisagées après une année de mise en œuvre. Le cadrage amU doit être communiqué rapidement (en janvier).

Mme Greaves s'interroge sur la possibilité de modifier les M3C.

Mme Gala confirme que cela sera possible lors de la campagne M3C qui aura lieu au printemps (comme chaque année -vote en CFVU de juillet). Ce n'est pas la même campagne que pour la MOF.

Mme Mesli indique que toute nouvelle accréditation implique une première année de mise en œuvre avant d'envisager d'éventuelles modifications.

Mme Debuiche précise que le cadrage d'amU est déjà défini. Concernant les critères annoncés, elle rappelle que le travail des personnels administratifs ne s'effectue pas à coût constant. En ce qui concerne les enveloppes budgétaires, elle demande qu'un bilan de l'utilisation des crédits ORE soit présenté au comité des études, accompagné de la politique sous-jacente. L'ouverture de nouveaux parcours ne pourra se faire qu'au détriment des parcours existants. Elle exprime également son inquiétude face au départ des ingénieurs pédagogiques, indispensables à l'UFR pour la mise en place des parcours intensifs. Elle souligne que la réussite étudiante constitue un projet structurant, notamment à travers le projet Regain, qui met en place le rythme de soutien, actuellement absent dans l'UFR.

Mme Gala précise que les enveloppes budgétaires par mention ainsi que les budgets des départements ne sont pas encore arrêtés, ces informations seront communiquées prochainement.

Mme Debuiche souligne l'importance de mettre en place le rythme de soutien et s'interroge sur la gestion administrative de ce dossier. Elle souhaite savoir si la direction de l'UFR prévoit d'engager des travaux à ce sujet.

Mme Baumann indique que la direction est en contact avec la DIRFOR afin de trouver des solutions et de procéder à des recrutements rapides.

Mme Gala précise que cette question sera conditionnée par les moyens financiers qui seront alloués. Toutefois, elle insiste sur le fait que toutes les actions favorisant la réussite étudiante doivent être mises en place.

Mme Debuiche s'inquiète des départs au sein de l'équipe formation et signale des situations de souffrance au travail parmi les agents. Elle exprime ses préoccupations concernant le transfert des missions en cas d'absence et s'interroge sur la situation du SFAD. Elle demande également que les conditions de travail des agents administratifs liés à la formation soient inscrites à l'ordre du jour d'un prochain comité des études.

Par ailleurs, Mme Debuiche souhaite savoir de qui relèvent les agents du BAP de psychologie.

Mme Baumann reconnaît les difficultés rencontrées et assure qu'elle s'en occupe activement.

Mme Gala indique qu'elle a bien pris la mesure de la situation et exprime sa volonté de constituer une équipe renforcée autour de ses missions.

- **Groupe de travail sur les emplois du temps**

Mme Gala fait part de la volonté de pérenniser les emplois du temps sur l'ensemble de la durée du contrat. Elle présente le groupe de travail, qui s'est réuni en séance plénière le 18 décembre pour organiser quatre ateliers autour de thématiques spécifiques :

- Les créneaux sanctuarisés
- Le positionnement et les contraintes en LEA et Trilangue
- Les locaux
- Les modalités d'affichage des emplois du temps

Elle présente le calendrier des séances.

Mme da Silva Alves s'interroge sur la représentation des personnels des BAP au sein de ce groupe de travail.

Mme Gala précise que les responsables administratifs des BAP ont été conviés.

M. Laperrière exprime des réserves quant à cette approche hiérarchique, qu'il juge inefficace, et recommande que les agents directement impliqués dans la gestion de ce dossier participent aux ateliers.

Mme Greaves souligne que les gestionnaires des BAP ne sont pas en charge de l'élaboration des emplois du temps.

Mme Debuiche conclue que les faits témoignent d'une souffrance au travail.

- **Calendrier des instances et organes de l'UFR 2024-2025**

Mme Gala présente le calendrier qui est visible sur le site web de l'UFR.

## 2. Fonds d'intervention pédagogique (FIP)

Mme Gala expose les critères d'éligibilité et présente les quatre dossiers éligibles.

Projet	Formation	Dispositif	Budget total	Demande FIP
TERLAB	Master Sc. Langage	Mobilité de terrain	15 k€	9 k€
RENAR	Master Archéologie	Equipements numériques	39 k€	26 k€
Ingénierie de guidage	Master LLCER	Mobilité de terrain	17 k€	9,5 k€
		Equipements audioguides	3,8 k€	3,8 k€

Les projets TERLAB et RENAR sont éligibles et correspondent aux critères. En revanche, les projets liés à l'ingénierie de guidage montrent des faiblesses dans le montage du projet, le volet financier notamment.

Vote 1 : le CE ne classe que les deux premiers projets. Pour à l'unanimité.

Vote 2 : classement des deux dossiers.

1. RENAR
2. TERLAB

A l'unanimité des votants.

3. **DPI Master in Audiovisual Research Anthropology**, présenté par M. Frédéric Saumade

Le porteur est une chaire d'excellence.

La première partie du dossier a été approuvée dans le cadre de l'administration provisoire. L'analyse se concentre donc sur la seconde partie. Le document présente quelques erreurs et est incomplet. Par ailleurs, la question de la nature du diplôme se pose : s'agit-il d'un diplôme conjoint ou d'un double diplôme ? Il convient de souligner que si le diplôme est conjoint, il sera nécessaire de réviser la première partie.

Mme Debuiche s'inquiète de l'absence de cours mutualisés avec le master Anthropologie.